

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2022/03/31/2022031721/justel>

---

Dossier numéro : 2022-03-31/39

## Titre

31 MARS 2022. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la gestion budgétaire, financière et comptable du service général du patrimoine et de la gestion immobilière

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 16-06-2022 page : 51040

Entrée en vigueur : 01-01-2022

---

## Table des matières

[CHAPITRE 1er.](#) - Définitions

Art. 1

[CHAPITRE 2.](#) - Dispositions introductives

Art. 2

[CHAPITRE 3.](#) - Fonctionnement

Art. 3

[CHAPITRE 4.](#) - Le budget

Art. 4-7

[CHAPITRE 5.](#) - La comptabilité

Art. 8

[CHAPITRE 6.](#) - La gestion

Art. 9-11

[CHAPITRE 7.](#) - Dispositions finales

Art. 12-13

---

## Texte

[CHAPITRE 1er.](#) - Définitions

Article [1er](#). Pour l'application du présent arrêté, on entend par :

1° décret du 20 décembre 2011 : le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française;

2° arrêté du 18 janvier 2017 : l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 janvier 2017 fixant